

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 15 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSEGUE, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Excusés ayant remis pouvoir : Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL.

Absent excusé : Patrick RACHAS.

Absente : Nelly NAVARRO TACHON

A été nommée secrétaire : Leïla BEN MAHFOUD

Objet : Charte de déontologie des élus municipaux

Rapporteur : Éric BELLOT

Auteur : Jean-Christophe BESSY-MALPEYRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé présenté par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
- VU l'avis favorable de la Commission générale en date du 8 septembre 2022,
- CONSIDERANT que les élus municipaux souhaitent affirmer solennellement leur engagement à exercer leur fonction dans un esprit de transparence, d'intégrité, de probité, d'exemplarité, de respect, d'honneur, d'impartialité, de dignité,

DECIDE :

- **d'adopter** la charte de déontologie des élus municipaux neuvillois, jointe en annexe de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 septembre 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 26/09/2022
- Publication par voie électronique le 26/09/2022